

Mise en candidature 43^e édition du Gala des Prestiges 2018

Le Gala des Prestiges est l'occasion annuelle par excellence pour la communauté entrepreneuriale de se réunir afin de célébrer ses bons coups! Valoriser les efforts et les succès de la dernière année est essentiel à la vitalité économique de notre milieu. Votre entreprise a connu une année particulièrement remarquable qui mérite d'être soulignée? Vous avez innové en vous aventurant hors des sentiers battus? Vous faites vivre une expérience client hors du commun? **Présentez votre candidature à la 43^e édition du Gala des Prestiges 2018!**

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

PROMOTION ET VISIBILITÉ

Les finalistes bénéficieront de la visibilité suivante :

- Présentation des candidatures retenues lors de l'activité de dévoilement des finalistes;
- Présentation des finalistes lors de la soirée de Gala;
- Production d'une courte vidéo mettant de l'avant les bons coups des finalistes;
- Visibilité dans les médias régionaux par la couverture de presse de l'événement;
- Visibilité dans les médias sociaux de la Chambre de commerce associée aux Prestiges.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ

- Être membre de la Chambre de commerce;
- Une entreprise doit soumettre sa candidature uniquement dans une catégorie;
- Une entreprise ayant remporté un Prestige en 2017 ne peut se représenter dans la même catégorie;
- Avoir soumis sa candidature à info@monreseau.rdl.com avant le **11 septembre 2018 à 16 h**.
- Les entreprises dont le siège social n'est pas situé dans le MRC de Rivière-du-Loup devront prouver qu'elles génèrent des retombées significatives dans la MRC de Rivière-du-Loup. Néanmoins, ces dernières ne seront pas éligibles au Prestige Alfred-Fortin Entreprise de l'année.

SÉLECTION DES RÉCIPENDAIRES

- Afin de déterminer le gagnant pour chacune des catégories, les finalistes seront convoqués à une entrevue individuelle devant jury. À cet effet, les dates d'entrevues vous seront divulguées lors de l'activité de dévoilement des finalistes.
- Vous devrez être présent à l'activité de dévoilement des finalistes le 10 octobre prochain. L'invitation officielle, de même que tous les détails entourant l'événement vous seront acheminés prochainement.
- Vous devez bien entendu être présent lors du Gala des Prestiges qui aura lieu le samedi 10 novembre 2018 à l'Hôtel Universel.

CATÉGORIES RÉGULIÈRES

1. Travailleur autonome

Cette catégorie s'adresse aux entrepreneur(e)s constitué(e)s ou non en société, faisant affaire pour leur propre compte dans différents domaines d'activités auprès de clientèles diverses (particuliers et/ou entreprises) et n'ayant pas de personnel à leur emploi.

2. Entreprise de services

Entreprise offrant des services professionnels tels les bureaux de médecins ou de dentistes, firmes comptables, cabinets d'avocats, banques, maisons d'enseignement, services financiers ou d'assurance, services de génie-conseil, etc.

3. Commerce

Cette catégorie vise les entreprises qui exercent leurs activités dans le domaine du commerce de gros ou du commerce de détail (automobile, machinerie, matériaux, alimentation, boutiques spécialisées, immobilier, consultation, services financiers, services juridiques, etc.).

4. Entreprise manufacturière, de production ou de transformation

Cette catégorie vise les entreprises qui exercent leurs activités dans le domaine manufacturier, de production et de transformation.

5. Restauration, hôtellerie et tourisme

Cette catégorie s'adresse aux membres qui exploitent des attraits touristiques (jardins, musées, centres d'interprétation, croisières et excursions, etc.) ou qui organisent des événements à caractère touristique (spectacles, festivals, congrès, rencontres sportives, culturelles ou populaires, etc.) rejoignant une clientèle touristique d'agrément ou d'affaires. Cette catégorie comprend également les services d'hébergement et de restauration.

6. Développement durable

Cette catégorie s'adresse aux entreprises qui intègrent les trois piliers du développement durable dans l'ensemble de leurs activités : environnement, social et économique.

7. Entreprise exportatrice

Cette catégorie s'adresse aux entreprises exportatrices de 200 employés et moins ayant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires dédié à l'exportation hors Québec depuis au moins 1 an, créant ainsi un apport économique nouveau dans la région. Structurées dans leur démarche à l'exportation, les entreprises finalistes doivent être à 51 % de propriété canadienne réinvestissant au Québec.

8. Innovation

Cette catégorie s'adresse aux entreprises qui ont innové en s'aventurant hors des sentiers battus. Elles doivent avoir fait preuve d'ingéniosité dans leurs opérations (gestion de main-d'œuvre, mise en marché, etc.) ou dans le développement et l'intégration de nouveaux produits, de nouvelles technologies, de nouveaux procédés, de nouveaux services, etc. Plus de 50 % des étapes de réalisation du projet d'innovation ciblé doivent avoir été franchies au 1^{er} octobre 2018.

9. Relève / Transfert

Ce prix est attribué à une entreprise qui a réussi un transfert, la mise en place d'entreprise avec succès ou est en cours de processus. L'entreprise doit démontrer une planification remarquable du processus et d'un suivi du plan de relève efficace.

PRIX RECONNAISSANCE

10. Prestige Grande distinction Desjardins

Déterminé par la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup et son partenaire gouverneur Desjardins, ce prestige souligne le travail d'une organisation qui a su mobiliser et faire rayonner le milieu.

11. Prestige Hommage

Déterminé par le conseil d'administration, ce prestige souligne la contribution exceptionnelle d'une personnalité à l'avancement de notre région, que ce soit par son implication ou ses réalisations.

12. Prestige Personnalité de l'année

Déterminé par vote électronique des membres durant les semaines qui précèdent le Gala parmi les 12 personnalités du mois (octobre à septembre inclusivement).

13. Prestige Alfred-Fortin Entreprise de l'année

Le gagnant de cette catégorie est déterminé par vote électronique des participants le soir du Gala parmi les entreprises gagnantes de l'une des catégories régulières, dont le siège social est situé dans la MRC de Rivière-du-Loup.

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Je désire déposer ma candidature dans la catégorie suivante :

- | | |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Travailleur autonome | <input type="checkbox"/> Entreprise de services |
| <input type="checkbox"/> Commerce | <input type="checkbox"/> Entreprise manufacturière, de production, de transformation |
| <input type="checkbox"/> Restauration, hôtellerie et tourisme | <input type="checkbox"/> Développement durable |
| <input type="checkbox"/> Entreprise exportatrice | <input type="checkbox"/> Innovation |
| <input type="checkbox"/> Relève / Transfert | |

Nom et prénom : _____

Entreprise : _____

Date de démarrage de l'entreprise : _____ Nombre d'employés : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Adresse courriel : _____ Téléphone : _____

Décrivez votre entreprise en quelques lignes :

Quelle est votre mission, votre vision :

Décrivez concrètement les réalisations de la dernière année qui justifieraient que votre organisation soit lauréate 2018 du Gala des Prestiges :

En quoi votre façon de faire se différencie de celle des autres :

Quels sont vos objectifs de croissance à court et à moyen terme, quelle approche choisissez-vous pour développer votre entreprise :

Dans quelle mesure votre entreprise génère-t-elle des retombées économiques régionales :

Comment votre entreprise se démarque au niveau du service à la clientèle :

Selon vous, qu'est-ce qu'un Prestige apporterait à votre entreprise :

Question réservée aux entreprises dont le siège social est situé à l'extérieur de la MRC de Rivière-du-Loup

De quelle façon votre entreprise génère-t-elle des retombées significatives dans la MRC de Rivière-du-Loup :

Veillez nous faire parvenir votre formulaire de mise en candidature complété par courriel à info@monreseau.rdl.com avant 16 h le 11 septembre 2018.

Pour obtenir davantage d'information, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 418 862-5243.

Je déclare avoir lu les conditions de participation au Gala des Prestiges de la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup. J'atteste que les renseignements fournis sont complets et exacts. Je m'engage à respecter toutes les règles du concours et la décision du jury. Je déclare être en règle et conforme aux lois et aux règlements régissant mon secteur d'activités et n'avoir été trouvé coupable d'aucune infraction relative à ces lois et règlements au cours des deux dernières années.

Signature

Date